

ARRÊTÉ N° 2025-249-8.3.3

Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux Rue de la Mascotte

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8ème-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié);

Vu la demande présentée par la société INEO Réseaux Nouvelle Aquitaine 354 route de Saujon 17600 MEDIS ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de travaux de fouille sous accotement et de reprise de raccordement rue de la mascotte 17190 **SAINT-GEORGES-D'OLÉRON**;

ARRÊTE:

ARTICLE 1: du 01 septembre au 30 septembre 2025

La circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux
- Vitesse limitée à 30km/h
- Chaussée réduit au droit de l'intervention
- Alternat par feu ou B15/C18
- Les week-ends l'intégralité de la voie et de ses dépendances (trottoirs) sont repliées et sécurisées

Le passage des véhicules de secours et de services devra être préservé

ARTICLE 2 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 3 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5:

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- (1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron
- (2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre d'Oléron
- (3) La police municipale
- (4) La société INEO

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 31 juillet 2025

La maire, Dominique RABELLE





